Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260605-D722026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 5 JUIN 2026 – 19 H 30

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 29 mai 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire – M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN — Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, RENAULT, URO

Absents excusés : Madame Patricia MOURET et Messieurs Philippe BELEGAUD, Fabien LIGER et Anthony OLLIVIER

Absente : Madame Gael LE JEUNE

Pouvoirs avaient été donnés par : Madame MOURET à Monsieur LE GOFF
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur OLLIVIER à Monsieur LE ROUX

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 72/2026
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal et qui a fait l'objet d'une discussion en réunion préparatoire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, son règlement intérieur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF.

La Secrétaire de Séance,

Elodie PRIGENT.